



Juin 2000

# La CIPRA demande un protocole « Population et culture » pour la Convention alpine

## Sommaire

Contexte.....	2
<b>Les raisons pour lesquelles la CIPRA demande l'élaboration d'un protocole « Population et culture ».....</b>	<b>3</b>
Encourager la diversité culturelle des Alpes.....	3
Construire des ponts entre les cultures.....	3
Intégrer plus concrètement les aspects socio-économiques et socioculturels dans la Convention alpine .....	3
<b>Quelle place occupe le protocole „Population et culture“ dans la Convention alpine.....</b>	<b>4</b>
<b>Propositions concrètes de contenu pour le protocole « Population et culture ».....</b>	<b>5</b>
Aspects socio-économiques .....	5
Aspects socioculturels.....	7

## Contexte

***1. La tendance menant à une économie globale accentue le risque de banalisation et de nivellement de tous les domaines de la vie. De ce fait, le patrimoine culturel et naturel est mis sérieusement en danger.***

Les plaines alpines, du fait de la rapide évolution structurelle économique, subissent fortement la pression de l'urbanisation alors que l'agriculture de montagne est en pleine crise et que les vallées plus reculées sont désertées par leurs habitants (exceptions : les régions touristiques et les régions de Bavière, du Vorarlberg, du Tyrol, de Salzbourg et du Tyrol du Sud). En conséquence, les paysages et la culture perdent de leur diversité. Le retrait de l'agriculture traditionnelle uniformise des paysages jadis très diversifiés, tant au niveau de la structure que de la richesse des espèces. D'autre part, la culture de consommation urbaine influe radicalement sur le quotidien des régions rurales.

***2. Le sentiment d'insécurité de la population est accentué par la rapide évolution structurelle, ce qui rend certains très réceptifs aux idées xénophobes (« chasse aux boucs émissaires ») et/ou au conservatisme patriotique borné (« transfiguration du passé »).***

L'économie globale est caractérisée par son anonymat. Les travailleurs deviennent des « ressources humaines », qui, suivant la marche des affaires, sont « activés » ou « désactivés ». Dans une période d'insécurité, les valeurs telles que la solidarité ou la tolérance sont rapidement jetées aux orties. La tentation est grande de mettre la responsabilité d'un destin personnel prétendument peu reluisant sur l'étranger. Apparemment, et dans de nombreux cas, plus l'économie se globalise, plus l'horizon politique et social devient étroit. La « patrie » devient un instrument d'exclusion sous un appareil folklorique vidé de son sens.

***3. La diversité et l'échange sont indissociables des cultures alpines. L'identité régionale est le résultat d'une réflexion approfondie sur le patrimoine culturel et naturel et sur le développement de perspectives d'avenir. Grâce à l'échange avec des gens d'autres espaces culturels dans les Alpes, il est possible de développer des identités régionales tout en construisant une conscience alpine commune.***

Au cours des siècles, de nombreuses communautés culturelles se sont développées dans le fantastique labyrinthe des vallées alpines. Les communautés historiques ne peuvent être considérées comme des sociétés figées, mais bien comme des communautés dynamiques en contact permanent avec des cultures voisines, dans d'autres vallées plus ou moins proches comme dans les plaines. Des éléments d'autres cultures ont été intégrés et adaptés suivant les besoins.

La prise en compte du passé et de l'avenir est essentielle pour chaque communauté. Les concepts de développement ne sont viables que si ils sont le résultat d'un dialogue intense impliquant étroitement les personnes concernées. Dans ce contexte, la jeunesse a un rôle central à jouer et il est nécessaire de lui donner l'espace suffisant pour s'exprimer. Le danger du confinement culturel est à déjouer par des programmes d'échanges. Il faut élargir l'offre en rencontres culturelles avec d'autres cultures, qu'elles soient alpines ou extra-alpines, européennes ou d'ailleurs.

***4. Dans l'espace alpin (rural) comme ailleurs, la qualité de la vie ne dépend pas uniquement des standards matériels. L'esprit d'ouverture et la dynamique de la société sont tout aussi importants, tout comme les possibilités d'épanouissement et les réseaux sociaux. Dans ce contexte, la politique a un rôle déterminant à jouer.***

La question existentielle que se posent les habitants des espaces ruraux alpins est la suivante : « est-il mieux de rester ou de partir ? ». La réponse dépend des perspectives sociales, économiques et culturelles concrètement offertes : logement, places de travail qualifiées, approvisionnement de proximité, mobilité, services médicaux, prestations vieillesse, contacts sociaux, activités créatives et sportives, etc. Les conditions cadres ne sont pas uniquement d'ordre matériel mais également et particulièrement d'ordre socioculturel.

---

## **Les raisons pour lesquelles la CIPRA demande l'élaboration d'un protocole « Population et culture »**

Le protocole « Population et culture » s'adresse directement aux habitantes et habitants des Alpes. L'être humain est au centre des préoccupations.

En ratifiant la Convention alpine, les Etats alpins et l'Union Européenne se sont engagés à élaborer un protocole « Population et culture » et mettre en œuvre les mesures concrètes qui *en découlent*. Sans un protocole « Population et culture », le triangle de Rio n'est pas complet. Il serait incohérent de prétendre que la Convention alpine est un instrument du développement durable si les aspects concernant la population et la culture ne font pas l'objet d'un protocole. Une telle décision se heurterait à l'incompréhension des personnes vivant dans les Alpes.

### **Encourager la diversité culturelle des Alpes**

La richesse de la diversité culturelle dans les Alpes est unique. Malgré les différentes cultures et identités régionales, la population de l'espace alpin a une responsabilité commune par rapport à cet espace culturel et naturel. L'identité régionale doit intégrer le patrimoine culturel et naturel ainsi que les perspectives de développement futur des différentes régions. Le protocole „Population et culture“ jouera un rôle déterminant dans l'élargissement de cette identité régionale par l'échange et les contacts entre les différentes cultures, ce qui permettrait d'ancrer une „conscience alpine“ commune à toutes les régions de l'Arc alpin. Il est important de se donner un cadre commun à l'intérieur duquel on encourage la diversité.

### **Construire des ponts entre les cultures**

Il n'est pas question limiter au terme „culture“ uniquement les aspects de traditions et de coutumes mais bien d'y intégrer une dynamique orientée vers l'avenir. C'est la raison pour laquelle ce protocole doit traiter des perspectives d'avenir et considérer les Alpes comme un système ouvert composant l'espace de vie de ses habitantes et habitants comme de ses visiteuses et visiteurs. Dans un processus de ce genre, le rôle de la CIPRA ne se limite pas à faire des propositions concrètes mais également à donner des impulsions pour lancer un dialogue constructif entre les cultures et entre les générations, et ce en vue de la rédaction d'un protocole „Population et culture“. L'objectif est d'assurer le respect, le maintien et la promotion de l'identité culturelle et sociale de la population alpine et de construire des ponts entre les différentes cultures à l'intérieur des Alpes et également avec d'autres cultures extra-alpines.

### **Intégrer plus concrètement les aspects socio-économiques et socioculturels dans la Convention alpine**

Il est nécessaire de considérer de façon équilibrée les aspects socio-économiques, socioculturels et naturels en vue d'entretenir et de développer le patrimoine culturel et naturel et d'assurer à la population (habitantes et habitants, visiteuses et visiteurs) une qualité de vie la meilleure possible. Le protocole „Population et culture“ est une contribution pour activer le dialogue entre les cultures et entre les générations, entre les cultures alpines et extra-alpines, ainsi que le dialogue avec de nouvelles cultures „étrangères“.

En prenant en compte de la dimension sociale dans le cadre d'un protocole „Population et culture“, on aborde la problématique des réseaux régionaux et leur fonctionnement, également dans le domaine social. Cette problématique est étroitement liée aux aspects économiques et écologiques. Par cette démarche, on montre l'importance essentielle d'une compréhension intégrée de l'idée de durabilité.

---

## Quelle place occupe le protocole „Population et culture“ dans la Convention alpine

Le protocole „Population et culture“ constitue la poutre faîtière de la structure des protocoles de la Convention alpine, puisqu’il a pour objet la population qui est responsable de la mise en œuvre du développement durable dans les Alpes. Les protocoles rédigés jusqu’ici portent sur les ressources et leur gestion. Le protocole „Population et culture“ est consacré aux acteurs. Les différents niveaux qu’intègre la Convention alpine sont les suivants:

- Au niveau des éléments composant la géosphère (air, eaux, sols) seul le protocole „Protection des sols“ a été rédigé et signé.
- Le protocole „Population et culture“ prendra en compte le niveau des acteurs ou des personnes concernées par la Convention alpine.
- Les protocoles „Aménagement du territoire“ ainsi que „Protection de la nature et entretien des paysages“ constituent le cadre transsectoriel pour la gestion et la protection des ressources naturelles et pour développement durable dans les Alpes.
- Le niveau des mesures de mise en œuvre est traité par domaines d’activités dont l’agriculture de montagne, les forêts de montagne, le tourisme, l’énergie, le transports et la gestion des déchets. A ce jour, seul les protocoles „Agriculture de montagne“, „Forêts de montagne“, „Tourisme“ et „Energie“ ont fait l’objet de signature.

# Propositions concrètes de contenu pour le protocole « Population et culture »

## Aspects socio-économiques

Assurer les bases de vie et installer une qualité de vie élevée en particulier par les actions et moyens suivant :

### • **Encouragement et développement des cycles économiques régionaux:**

Il est nécessaire

- de développer des cycles économiques qui fonctionnent en relation avec les réseaux sociaux existants
  - d'encourager des activités entraînant une création de valeur au niveau de la région
  - s'assurer des places de travail
  - d'améliorer la qualité de la vie
  - d'augmenter la conscience collective de la nécessité de développer des valeurs sociales dans tous les domaines de la vie
- Des réseaux sociaux qui fonctionnent sont la condition de base à la réalisation de cycles économiques régionaux efficaces.

### • **Participation**

- Intégrer à temps la population dans les processus de décision
- Mise en œuvre concrète de l'Agenda 21 dans l'espace alpin
- Donner une possibilité à la population de participer au développement de la commune et de la région

### • **Egalité des sexes**

- Voir les principes de l'Agenda 21
- Participation
- Egalité de salaire
- Cadre adéquat pour la maternité et la famille

### • **Dialogue entre générations**

- Voir les principes de l'Agenda 21
- Réseaux sociaux, rencontres

### • **Possibilités d'activités professionnelles qualifiées**

- Places de travail de long terme et de qualité pour tous les niveaux de formations
- Places de travail et entreprises occasionnant un minimum de charges sur l'environnement
- Places de travail également dans d'autres secteurs que le tourisme
- Intégrer l'utilisation de technologies novatrices (par ex. télématique)
- Production de produits régionaux

### • **Formation / Formation continue**

- Conserver et développer l'offre sur toute la surface, condition pour freiner l'exode particulièrement des familles
- Possibilité de formation décentralisée également pour des formations plus spécialisées
- Utilisation des possibilités mises à disposition par les nouvelles technologies de communication pour la formation dans les régions de montagnes
- Conserver et développer les possibilités de formation à l'intérieur des entreprises
- Etablissement d'un réseau de recherche panalpin
- Travail d'information au sujet de la Convention alpine

- Intégration des aspects spécifiques aux Alpes dans toutes les formations, et particulièrement dans les formations académiques comme l'aménagement du territoire, la foresterie, l'agronomie etc.
  - Mise en place de centres « nature et culture » spécifiques aux Alpes avec une offre ayant un lien avec la culture, l'écologie et permettant aux visiteurs d'être actifs
- **Approvisionnement de proximité efficace**
    - Approvisionnement en produits de base
    - Transports en commun
    - Services de santé de base
    - Formation (voir ci-dessus)
    - Services publics (par ex. poste)

→ ces points doivent concerner toute la surface, également dans les régions périphériques, y être conservés et développés.
  - **Logement**
    - Mise à disposition de logements respectant les aspects sociaux, économiques et écologiques et dont le standard correspond aux standards actuels
    - Respect des formes d'architecture et d'urbanisme traditionnelles compatibles avec les aspects naturels et sociaux
  - **Sécurité matérielle pour tous**
    - Etablissement d'un salaire minimum pour tous
  - **Prestations vieillesse – prestations santé**
    - Mise en place de méthodes novatrices, adaptées à l'espace et aux aspects sociaux, afin d'assurer un accès aisé aux prestations vieillesse et aux prestations santé.
    - Echanges d'expériences avec d'autres régions confrontées aux mêmes problèmes
    - Initiation de projets pilotes
  - **Offre culturelle de base**
    - Encouragement et création d'activités culturelles par la mise en place de conditions cadres adaptées (par ex. locaux, financements, échanges, mise en réseau,...)
  - **Mobilité des habitants (en 2<sup>ème</sup> priorité, mobilité des visiteurs)**

Cela exige

    - Une mobilité intelligente (par ex.. par des systèmes de mobilité novateurs : service de bus sur appel, car-sharing) également dans les régions périphériques
    - Une mobilité par des moyens de transports occasionnant un minimum de charges sur l'environnement
    - Une mobilité raisonnable également dans les régions périphériques (chacun possède un droit à la mobilité)
  - **Loisirs**
    - Assurer une offre minimale de loisirs
    - Offre en loisirs raisonnable pour toute la population, indépendamment de la saison touristique
    - Les nouvelles formes de loisirs doivent respecter les aspects sociaux et environnementaux
    - Offre suffisante et attractive également pour les plus jeunes

## Aspects socioculturels

### • **Dialogue culturel**

- Respect et tolérance dans le contact avec les touristes et les salariés originaires d'autres cultures
- Organisation d'occasions de rencontres et de structures pour des partenariats avec d'autres populations alpine ou extra-alpines ainsi avec les populations immigrantes
- Encouragement de formes traditionnelles d'exploitation et d'artisanat en tant que contribution au dialogue culturel et en tant qu'élément de la culture

### • **Communautés ethniques et linguistiques**

- Définition précise des langues régionales
- Elaboration d'une documentation complète sur les langues régionales
- Reconnaissance juridique et encouragement des langues régionales, y compris leur utilisation écrite
- Reconnaissance de la diversité des communautés ethniques et linguistiques en tant que richesse culturelle, encouragement des relations et des échanges entre les groupes

### • **„Identité“**

- Renforcement de l'identité régionale par une prise en compte consciente du patrimoine naturel et culturel et des perspectives d'avenir qui en découlent
- Développement d'une conscience alpine par l'élargissement de l'identité régionale à l'espace alpin
- Création et encouragement de la diversité dans un cadre commun et dans un esprit d'ouverture

### • **Savoir-faire culturel**

- Recensement, documentation et mise à disposition du savoir-faire culturel, en tant que ressource d'avenir
- Encouragement d'initiatives culturelles, de la culture moderne et traditionnelle des Alpes (musique, beaux-arts, théâtre, littérature etc.)

### • **Architecture**

- Développement d'une nouvelle culture architecturale et urbanistique, en tant qu'élément de l'identité d'une région
- Encouragement de conceptions créatives pour des formes d'architecture modernes et pour de nouvelles technologies
- Prise en compte dans la construction des aspects de protection du climat, prise en compte des matières premières régionales et écologiques
- Conservation des patrimoines bâtis de valeur (structures de l'habitat, bâtiments)

### • **Gastronomie**

- Encourager des formes de gastronomie innovatrices et alternatives
- Encourager les cultures gastronomiques traditionnelles, en particulier par l'utilisation de produits régionaux et du fait de la plus-value qui leur est liée